

# ROUBAIX

## L'Affaire Avon

### A L'INSTRUCTION

Interrogatoire des témoins. — La confrontation.

M. Delalé, à qui est confiée l'instruction de l'affaire Avon, a procédé jeudi après-midi à divers interrogatoires de témoins, puis dans la soirée, à la confrontation du prévenu avec M. le docteur Debievre.

Des quatre heures et demie, les témoins sont présents dans la salle qui leur est réservée. Ce sont d'abord MM. Van Troostenberghe, Théophile, 50 ans, représentant, demeurant 25, rue Jean-Bart, qui, de chez lui, a vu la scène de l'agression contre le docteur Debievre; Paul Fievet, 42 ans; Balesi Didier, 20 ans, étudiant en médecine, qui stationnait devant la porte de la Faculté; Place, agent de sûreté et Largillière, agent de police, qui se trouvaient également place Philippe-Lebon, puis MM. Bonleuger et Moreaux, les témoins du capitaine Avon, un troisième personnage de leurs amis qui se trouvait avec eux et le fils Avon, lors de l'agression. M. Ekisler Jean, 24 ans, propriétaire du Billard-Palace, à l'Hôtel de l'Europe.

Succesivement ces témoins défient dans le cabinet du juge d'instruction où le capitaine Avon vient d'être introduit lui-même, vers cinq heures et demie. Nous croyons savoir que les témoignages des étudiants et de M. Van Troostenberghe ont été particulièrement accablants pour le prévenu, qu'assistait d'ailleurs son avocat, M<sup>re</sup> Decroix.

M. Avon, malgré son bel aplomb, n'a pu nier qu'après avoir fait son coup, il s'était approché d'un agent de police et lui avait déclaré: « Je viens de casser la g... au docteur Debievre, avec ma canne. C'est un ci, c'est un ça, et je l'em... ». Le prévenu, confondu par les déclarations très affirmatives des jeunes gens, en est resté pour ses frais d'intimidation vis-à-vis d'eux, car, par l'effet d'un regard d'un regard, il se voyait rendre terrible, celui qui sans doute faisait trembler les noirs du Soudan.

Agresseur et victime

Il n'était pas moins de sept heures du soir, lorsque les interrogatoires prirent fin et que M. le docteur Debievre fut introduit à son tour dans le cabinet du magistrat, en présence de son agresseur.

M. Debievre s'est borné à dicter froidement sa déposition très nette et catégorique, relatant les faits tels qu'ils s'étaient passés et tels que nous les avons rapportés.

Cette déposition a été lue par M. Delalé demandant au prévenu ce qu'il avait à dire à ce sujet, le capitaine Avon répondit d'un air braché: « Je n'ai rien à répondre à un juge qui a refusé de se battre ».

Le juge d'instruction fit observer au prévenu qu'il avait insulté son agresseur et qu'il avait refusé de se battre et qu'il avait refusé de se battre.

Le capitaine Avon, après une minute d'hésitation, déclara qu'il maintenait son mot, puis presque aussitôt qu'il le retirait.

M. Debievre pria le magistrat de bien vouloir noter l'incident, injure et retrait d'injure, au procès-verbal, ce qui fut fait.

Le capitaine Avon se contenta de dire ensuite: « Le fond de la déposition de M. Debievre est exact, mais les détails... »

Et ce fut tout ce qu'on put tirer de lui.

A huit heures seulement, le docteur Debievre quittait le cabinet de M. Delalé, bientôt suivi du capitaine Avon.

Cette sortie s'est effectuée sans incidents, pour employer le cliché traditionnel.

Nous croyons savoir que l'instruction sera close ce soir même. Le renvoi en correctionnelle ne saurait être douteux, et l'affaire viendrait presque sûrement la semaine prochaine.

### UN TYPE DE PATRON

L'audience au Tribunal de simple police de Roubaix jeudi matin. M. Henri Labbe, blanchisseur de laine à Watteolos a été condamné.

A 17 amendes de 5 francs pour avoir arbitrairement modifié les heures régulières de repos de ses ouvriers.

A 7 amendes de 15 francs pour avoir fait travailler 7 heures du soir au dimanche 11 décembre à 5 heures et demie du soir, sans aucun interruption.

C'est-à-dire qu'il a été imposé à ces sept malheureux, 23 heures consécutives d'un travail épuisant.

A 4 amendes de 5 francs pour lacunes dans son registre d'inscription.

Enfin à une amende de 5 francs pour ne s'être pas présenté à une mise en demeure de l'inspection du travail, en date du 10 août dernier, d'avoir à modifier le chauffage de son établissement, installé dans des conditions absolument déplorables.

Il lui a été laissé un délai de 1 mois pour faire le nécessaire.

Au cours du débat, M. Labbe dit être quelque peu gourmand par M. Dereux, juge de paix.

ayant entendu tinter la sonnette de son magasin s'y rendit aussitôt croyant y trouver un client.

Elle fut assez surprise de ne trouver... que la porte de la rue ouverte, et son stock de marchandises diminué d'une fourrure d'une valeur de 25 francs.

Le ou les voleurs avaient eu le temps de aller à l'anglais sans avoir été reconnus.

M. Delalé, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement a ouvert une enquête.

### LA MORT DE LOUISE MICHEL

Le Comité de la section Roubaissienne du P. S. de F. a voté l'ordre du jour suivant:

« Le Comité exécutif de la Section Roubaissienne du Parti Socialiste de France prend part à la profonde douleur qu'éprouve le prolétariat tout entier, dans la perte de la vénérable propagandiste Louise Michel.

« Son inépuisable bonté, sa foi ardente dans ses convictions, son grand amour de l'humanité et les nombreux services qu'elle a rendus à la cause des faibles et des opprimés, avaient attiré sur Louise Michel, l'estime et l'admiration de tous, amis ou adversaires.

« Bien que ne partageant pas toutes les opinions politiques de la courageuse militante, le Comité se félicite de cette triste circonstance, et associe au deuil universel la démocratie internationale et salue avec respect, la mémoire de la vaillante disparue.

« Pour le Comité Exécutif de la Section Roubaissienne du Parti Socialiste de France: M. le Secrétaire, H. LEFÈVRE »

### INSCRIPTION ELECTORALE

La Section Roubaissienne du Parti Socialiste de France, informe les électeurs qu'un bureau d'inscription et de radiation électorale fonctionnera au matin à 9 heures du soir, jusqu'au samedi 4 février.

« Des personnes qui désiraient se faire inscrire ou faire inscrire d'autres électeurs sur les listes électorales peuvent se présenter, munies d'une carte d'identité ou carte d'électeur ou livret de famille, au bureau de l'inscription.

« De même les électeurs qui auraient à faire des demandes de radiation ou de changements d'adresse.

« Les électeurs que leur domicile éloigne trop du local « La Paix » peuvent également adresser leurs demandes, aux adresses suivantes: Estaminet Arthur Mansart, rue de l'Épée, 77; Henri Béchard, au 10, rue de la Lys et du Foutoy; Henri Kimppe « Au Chien Bleu », rue de Tourcoing; Léon Baillou, Grande-Rue, 75; Jv Van Waerhelde, rue de la Lys, 34; Gustave Lefebvre, en général dans tous les locaux des groupes du Parti.

### UNE ADRESSE A M. BRISSON

L'Union Radicale et Radical Socialiste de Roubaix, dans sa réunion du 11 janvier, a voté à l'unanimité l'adresse suivante à M. Brissson:

« L'Union Radicale et Radical Socialiste de Roubaix, déplore l'irréparable attitude du citoyen Doumer à la suite de l'élection à la Présidence de la Chambre, regrette que certains hommes, au lieu de se consacrer à l'œuvre de la République, s'efforcent trop souvent de l'esprit d'intrigue.

« Elle regrette qu'un scrutin secret ne permette pas de clore au plus tôt, les noms de ceux qui cachent un hypocrite anonymat.

« Elle adresse au citoyen Brissson tout elle s'élève contre son attitude et lui adresse un public de loyauté et qu'une coalition honnête a mis en scène, la plus vive expression de sa reconnaissance et de sa sympathie.

« Elle assure que cet échec augmente encore si c'est possible l'estime profonde qu'elle lui porte.

### LES RENTES DES TRAVAILLEURS

A la brasserie Jollet-Jouffroy frères, 52, rue de l'Espérance, un ouvrier, M. Louis Caillet, 42 ans, demeurant 10, rue de la Lys, a été tué par un coup de feu tiré par un des cercles brisés d'une bouteille.

Le lendemain, à cinq heures et demie du soir, le lendemain, les deux frères, M. Louis Caillet, 42 ans, demeurant 10, rue de la Lys, et M. Antoine, 22, Mlle Malvina Potteux, 17 ans, sœur, 16, rue de l'Espérance, s'est précipité au chevet de la main droite un méchant coup de revolver.

Un coup de feu a été tiré par un des cercles brisés d'une bouteille.

Mercredi soir, à six heures et demie, M. Georges Barzaz, 27 ans, demeurant 10, rue de la Lys, a été tué par un coup de feu tiré par un des cercles brisés d'une bouteille.

Un coup de feu a été tiré par un des cercles brisés d'une bouteille.

Un coup de feu a été tiré par un des cercles brisés d'une bouteille.

Un coup de feu a été tiré par un des cercles brisés d'une bouteille.

Un coup de feu a été tiré par un des cercles brisés d'une bouteille.

Un coup de feu a été tiré par un des cercles brisés d'une bouteille.

Un coup de feu a été tiré par un des cercles brisés d'une bouteille.

de la rue des Poultrains, M. Martens, voulut prendre le milieu de la chaussée, une roue de l'automobile dérapa sur les rails du tramway et la voiture prit une fausse direction.

Le conducteur voulut faire reprendre la bonne voie à la machine, mais la direction s'embarassa dans les replis du manteau; M. Martens fut cependant projeté d'esprit de serres les freins. Il fut trop tard; le lourd véhicule, qui pèse plus de 200 kilos, alla heurter le coin de la porte d'entrée de l'estaminet tenu par François Declercq, 25, rue Nationale, au coin de la rue des Poultrains.

Les bois soutenant la porte reculèrent d'environ 75 centimètres et une partie du mur s'abîma sur l'infortuné conducteur qui avait été précipité la tête en avant contre les murs.

Des passants accoururent et relevèrent M. Martens qui fut conduit dans l'estaminet portant le numéro 87 de la rue Nationale, où des soins lui furent prodigués.

M. le docteur Caloux, présent, vint examiner le blessé qui, heureusement, ne souffrait que de contusions sans gravité aux genoux aux mains et à la tête.

Quant à l'automobile, tout l'avant-train était défoncé.

M. Tibergheim-Motte préleva, fit emmener son automobile, tandis que M. Martens fut reconduit à son domicile.

Le mur de l'estaminet Declercq qui menaçait de s'écrouler et de causer des accidents, fut consolidé de pièces de bois.

Les dégâts s'élevaient à 500 francs environ.

### L'ACCROISSMENT NOCTURNE

M. Delalé, commissaire de police du 2<sup>e</sup> arrondissement, a continué son enquête sur l'agression suivie de vol, dont a été victime lundi soir Alois Caron, ouvrier de fabrique et qui nous avons relatée dans notre numéro de mardi.

Louise Petit, 19 ans, demeurant en logement rue de l'Amiral-Courbet, en compagnie de laquelle se trouvait Caron au moment où il fut attaqué, a été interrogée mercredi et fait connaître les noms des agresseurs.

L'un de ces derniers, Edouard Verponck, dit « Le Grand Noir », âgé de 21 ans, demeurant rue de l'Amiral-Courbet, a été mis en état d'arrestation mercredi soir. Il a avoué être l'auteur de l'agression commise sur Alois Caron, de connivence avec Louise Petit.

Mais Louise Petit a bien profité de sa liberté pour disparaître en même temps que le second individu qu'elle avait dénoncé, le nommé Jules Broquet, âgé de 21 ans, demeurant également rue de l'Amiral-Courbet avec lequel elle vivait en concubinage.

### ABUS DE CONFIANCE

Un garçon coiffeur, au service de M. Desreux coiffeur, rue Nationale, a pris la fuite après avoir approprié à son usage les bijoux de son maître, remis des clients et destinés à son patron.

M. Desreux a déposé une plainte en abus de confiance entre les mains de M. Delalé, commissaire de police du 2<sup>e</sup> arrondissement, qui a ouvert une enquête.

### COUPS DE FUSIL

Une certaine iniquité règne depuis quelques temps dans le quartier du Beau-Séjour, où, que ce soit nuit ou jour, les coups de fusil sont fréquents.

Les habitants se rassurent. Une enquête a permis de découvrir que ces coups de feu étaient occasionnés par des braconniers qui vivent tranquillement à leurs exploits dans les propriétés des gros châteaux de Mouvoux.

### COMMENCEMENT D'ASPHYXIE

Mardi après-midi, Lison Desreux, 16 ans, manœuvre, demeurant 10, rue Jourdan, et travaillant pour le compte de M. Henri Dervaux, plâtrier rue de la Lys, avait vidé les cabinets d'égout chez M. Gustave Dullé, coiffeur, rue de la Lys. Son travail terminé, il se rendit chez ses grands parents rue de la Baillie, 72.

Peine était-il entré chez ces derniers, que le jeune homme se sentit malade et fut pris de vomissements.

M. le docteur Bernard, mandé, constata un commencement d'asphyxie, causé par les gaz d'égout. Quelques soins énergiques ramènèrent Lison Desreux à son état normal.

### MALADE DANS LA RUE

Jeudi, vers trois heures et demie du soir, M. Auguste Verdet, âgé de 25 ans, peintre, passait rue de l'Espérance, près d'un malade subitement tombé sur la chaussée.

M. Verdet fit transporter le malade dans un estaminet voisin. Une voiture d'ambulance fut requise qui conduisit le malade à l'hôpital civil où les soins furent prodigués.

Un coup de feu a été tiré par un des cercles brisés d'une bouteille.

Un coup de feu a été tiré par un des cercles brisés d'une bouteille.

Un coup de feu a été tiré par un des cercles brisés d'une bouteille.

Un coup de feu a été tiré par un des cercles brisés d'une bouteille.

Un coup de feu a été tiré par un des cercles brisés d'une bouteille.

jeune-Mullez, maire, Vigniez, adjoint, Huart, Milte et Barbeux, conseillers municipaux.

Pour le charbon, l'adjudication n'a donné aucun résultat.

Pour l'établissement des boues du centre, M. Herbeux Michel, a été nommé adjudicataire; pour le bonnet de la machine, M. de la Planche Auriez, il n'y a pas eu de soumissionnaire.

ETAT CIVIL. — Naissance. — Vanolen Fortuné. — Desquière Louis.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez M. Deroy-Montant, rue de la Lys, 34, M. Desreux, 15 ans, demeurant à Lys au Nouveau-Monde, a été tué par un coup de feu tiré par un des cercles brisés d'une bouteille.

ETAT CIVIL. — Naissance. — Clément Rys. — Décoy Rosine, 80 ans.

HEM. — VOL D'UNE PIÈCE DE TOILE. — Mercredi, vers huit et demie du soir, Bonnet, employé, marchand de drap, demeurant hameau des Trois-Bandes, a été victime d'un vol d'une pièce de toile bleue.

Un individu a pénétré dans le magasin pendant que deux complices faisaient le guet. Avant que M. Bonnet ait eu le temps d'arriver dans la salle d'égout, les trois malfaiteurs prenaient la fuite dans l'escalier de l'égout, emportant la pièce de tissu évaluée à 60 francs.

ETAT CIVIL. — Naissance. — Pauwels Angèle. — Dolebois Rosalie, 80 ans.

WATTELOS. — ACCIDENT DE TRAVAIL. — Romain Combe, travaillant à la Société Chimique, s'est brûlé à la face avec de l'acide dans lequel se trouvait un monocléide; 6 jours de repos.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Nous apprenons avec une vive satisfaction que M. Félix Dupont, docteur en médecine, vient d'être nommé médecin pour 4 ans, du Bureau de Bienfaisance, par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 10 janvier.

Les pauvres de Watteolos ne pourront que se féliciter de ce heureux choix.

ETAT CIVIL. — Décès. — Cyprien Mourisse, 15 ans. — Horlene Wyndaele, 30 ans 1 mois. — Madeline Joseph, 8 mois.

### Princesse Makoko

Savon Victor Vaisnier Nouveau Parfum exquis. L. 570.

### LILLE

### Les détournements de 40,000 francs A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Nous avons relaté, au début de l'année, les importants détournements, s'élevant à une quarantaine de mille francs, commis à la Société Générale, 43, rue Nationale, par un employé nommé au guichet des billets, un sieur Albert Bourdon, demeurant à Lomme.

Cet employé avait disparu, comme nous l'avons dit, depuis le 24 décembre, abandonnant sa jeune femme sans ressource aucune.

On le supposait parti en Suisse ou en Grèce. C'est cette dernière direction qu'il a prise, ainsi qu'en fait foi une lettre adressée de Corfou, en date du 4 janvier, à sa famille, et dans laquelle il annonce sa résolution ferme de se suicider. Cette lettre a été remise hier entre les mains de M. Carré de Malberg, juge d'instruction, chargé de l'affaire.

LE CAMBRIOLAGE DE L'AVENUE VERDI. — Nos lecteurs se rappellent du cambriolage opéré, il y a deux mois chez M. Deswartles, comptable, avenue Verdi, à La Madeleine. Les voleurs, malgré d'actives recherches, n'avaient pu être découverts.

On se souvient également de l'arrestation à Roubaix d'un sieur Bonnard, demeurant à Lille, rue du Palais, au moment où il essayait d'engager un Mont-de-Piété des bijoux qui lui déclara avoir trouvés sur la voie publique de notre ville.

Les bijoux furent reconnus par la victime du vol de l'avenue Verdi, M. Deswartles.

M. Carré de Malberg, juge d'instruction, qui était chargé de cette affaire, réussit, après plusieurs interrogatoires de Bonnard, à obtenir des aveux. L'accusé déclara qu'il avait reçu les bijoux de deux camarades dont il ne pouvait donner les noms.

M. Jérôme, chef de la Streté, qui de son côté avait continué les recherches, porta ses soupçons sur deux amis de Bonnard, qui furent aussitôt arrêtés.

C'étaient les nommés Pointa Fernand, né à Lille, demeurant à Marquette, impasse Carus; Bonnard et Léon Gustave, dit Parmentier, homme de peine, demeurant à Lille, 81, rue Jacques Lefebvre.

Habilement interrogés, ces derniers avouèrent avoir commis avec Pointa le cambriolage, et avoir remis à Bonnard les bijoux, qui en leurs mains étaient trop compromettants.

Pointa, dont on relève sur le casier judiciaire une condamnation pour un vol de 1.600 francs commis en 1901, chez Mme Rousselle, rue Montguy, à Lille, d'un mandat de justice très drastique. Il n'a tout ce dont on l'accusait.

M. Carré de Malberg vient de rendre une ordonnance renvoyant devant la chambre des mises en accusation le nommé Fernand Pointa et Gustave Léon, sous l'inculpation de vol, qualifié, et l'ordonne pour complicité de vol.

M. Balavoine, du barreau de Lille, assista dans leur défense Pointa et Bonnard.

### LE NORD A PARIS

Le 13<sup>e</sup> dîner de la Bellerose a réuni, chez Bonnavy, une centaine de convives, originaires du Nord et du Pas-de-Calais, sous la présidence de M. Menton, président du comité d'admission à l'école militaire de Saint-Cyr. Au cours du dîner, un air de fête se fit entendre. M. Menton, MM. Bar et Taveau, de l'Opéra, Davin, Laforgère et Gallois.

### NOS CAMBRIOLERS

Nos cambrioliers continuent à se faire la main. La nuit dernière, ils ont tenté de pénétrer chez M. Vallez, cabaretier, 31 bis, rue Saint-Bernard, en cassant un carreau de la devanture. Mais un chien se mit à aboyer furieusement et l'industriel de la maison, et craignant d'être découvert, les cambrioliers s'enfuyèrent.

M. Vallez qui s'était éveillé aux aboiements de son chien, se précipita dans sa chambre et se mit à tirer deux coups de revolver dans la direction des voleurs sans les atteindre.

SÈS, comédie en 3 actes, de MM. Hennequin et Delacour.

Places gratuites de 680 à 7.000. Bureaux à 7 heures. — Rideau à 7 h. 1/2.

### KURSAAL DE LILLE

(Direction: A. Bourdette) Vendredi 13 janvier. — LE SECRET DE POLICHINELLE, comédie en 3 actes, de M. P. Wolf.

On commencera par LE CHEVALIER BAPTISTE, comédie en un acte, de MM. Bisson et Sylvain.

Bureaux à 7 h. 45. — Rideau à 8 h. 15.

### La Phlébite

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'emboîlement l'incident le plus terrible de la phlébite? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes? Prenez à chaque repas un verre de liqueur d'Élixir de Virginie qui rétablit la circulation et fait disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco, Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de votre pharmacien N. RADEL.

### TRIBUNAUX

### Conseil de guerre du 1<sup>er</sup> corps d'armée

Séance du 12 janvier 1905

Président: M. Bizard, commandant le 43<sup>e</sup> d'infanterie. — Ministère public: M. Boulay, sous-secrétaire de 1<sup>re</sup> classe; M. Constant, lieutenant substitut.

C. 2<sup>e</sup> servant au 2<sup>e</sup> bataillon d'artillerie à pied: désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets militaires. Un an de prison.

Défenseur: M<sup>re</sup> Gand.

F... soldat au 8<sup>e</sup> d'infanterie: abandon de poste étant de garde. Deux mois de prison.

D... cavalier au 21<sup>e</sup> régiment de dragons: coup. Quinze jours de prison.

Défenseur: M<sup>re</sup> Santarme.

G... réserviste de la classe 1891, du recrutement de Riom: insoumission après double avertissement au domicile légal. Deux mois de prison.

Défenseur: M<sup>re</sup> Balavoine.

B... réserviste de la classe 1893, du recrutement de Lille: insoumission. Un mois de prison.

Défenseur: M<sup>re</sup> Marchand.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 12 janvier 1905

Présidence de M. CHANCEL, vice-président.

ENVOIE AVEC LA CAISSE. — MM. Boucquet frères, demeurant à Lomme, employant Victor Richard, employé à leur tulerie. Ils le chargèrent d'aller au Crédit Lyonnais recevoir 11.000 francs de chèques.

Il se rendit au Crédit Lyonnais, mais ne revint plus.

C'est pour cela qu'il est condamné à dix-huit mois de prison.

CES TRAMWAYS. — Le 5 octobre dernier M. Balleghien, wattman, conduisait un car électrique sur la route de Lille à La Madeleine. Il suivait un autre tramway. Comme celui-ci s'était arrêté, Balleghien vint le tamponner par derrière.

M. Masarel, employé à la Préfecture qui se trouvait dans l'une des voitures fut contusionné.

Le tribunal a condamné le wattman à 50 fr. avec sursis.

ENCORE LE TRAMWAY. — M. Delemar, peintre, à Lille, fut tamponné par un tramway dans les conditions suivantes: M. Delemar n'eut pas le temps de se garer de ce second tramway et fut tamponné par lui.

Le wattman a été condamné à 3 jours de prison avec sursis et 25 fr. d'amende.

### SUR LE TOIT.

Charles Beuscart, 33 ans, demeurant à Tourcoing, a enlevé du toit d'une maison en construction de 28 kilogrammes de zinc, qui a été vendus à M. Duquenne de Meun pour 32 francs.

Beuscart a été condamné à dix-huit mois de prison.

LES PICK-POCKETS. — C'est sur le marché que Fortuné Bilet, 12 ans, a été surpris au moment où il enlevait de la poche d'une femme son portefeuille. L'opération ne fut pas très fructueuse, le portefeuille étant presque vide.

Bilet a été rendu à sa famille, à cause de son jeune âge.

LE BON PETIT MANDAT. — Alfred Degueudre a la chance d'avoir comme ami un soldat composé, celui-ci recevait de temps à autre de ses parents un mandat-poste. Degueudre, imagina de télégraphier aux parents du troupier et de leur demander par mandat télégraphique une somme de 30 francs. La somme fut envoyée.

Mars, lorsque Degueudre alla en permission, il apprît le stratagème qu'il dénonça à la police.

Degueudre fut condamné à 6 mois avec sursis.

L'ENTOLAGE. — J.S., 24 ans, garçon d'hôtel, avait fait récemment l'acquisition d'une vieille dame qui lui conversation avec lui et tout en devisant l'emmena rue des Etaques.

Est-ce qu'il se passait là? On l'ignore. Toujours est-il que son sortant. J. S. constata que son portefeuille avait disparu ainsi que les 50 francs qu'il contenait.

Le tribunal, faute de preuves suffisantes acquiesça la vieille dame.

### Tribunal de simple police de Roubaix

Audience du jeudi 12 janvier 1905

L'audience est ouverte à neuf heures du matin sous la présidence de M. Derenty, juge de paix des cantons Est et Ouest, assisté de M. Baucher, greffier.

M. Lachet, commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement est au banc du ministère public.